



*Date de dépôt : 17 janvier 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Dilara Bayrak : Protection de la** **personnalité des collaborateurs au département de la santé et** **des mobilités (DSM)**

En date du 15 décembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le quotidien Le Temps révélait le 30 novembre de potentielles atteintes à la personnalité rapportées par les collaborateurs du DSM (DGS en particulier). De multiples sources anonymes, provenant notamment des cadres, font état « d'humiliations », de « déficience de gouvernance », ou encore « d'arrêts maladie en hausse ».*

*Ces révélations interviennent trois ans environ après la parution du rapport d'expertise du fonctionnement du département du développement économique (« rapport Fonjallaz »), qui énonçait déjà des dysfonctionnements similaires et des risques pour la santé des collaborateurs du département. Ce rapport avait suivi la mise à l'écart puis la démission du conseiller d'Etat chargé du DDE en 2020.*

*Cette répétition est source de craintes légitimes quant au devoir de l'Etat de protéger la personnalité de ses employés. La mention « d'arrêts maladie en hausse » est particulièrement inquiétante. Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses :*

- *Combien de cadres sont en arrêt maladie à la DGS ? Le nombre d'arrêts maladie est-il réellement en hausse à la DGS ?*
- *Combien d'employés ont sollicité le groupe de confiance ?*
- *Est-ce que les dysfonctionnements rapportés par la presse avaient été communiqués directement au Conseil d'Etat ces dernières semaines ?*
- *Comment l'anonymat et la liberté de réponse des collaborateurs seront-ils garantis dans le cadre du nouveau rapport commandé par le DSM pour évaluer leur niveau de satisfaction ? Comment le Conseil d'Etat compte-t-il assurer une crédibilité accrue audit rapport ?*
- *Quel sera le périmètre du rapport ?*
- *Quelle suite sera donnée au rapport ? Sera-t-il rendu public ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### Combien de cadres sont en arrêt maladie à la DGS ? Le nombre d'arrêts maladie est-il réellement en hausse à la DGS ?

Ci-après, les chiffres concernant les taux d'absence pour maladie des cadres (dès classe 23) du secrétariat général (SG) du département de la santé et des mobilités (DSM), ainsi que des 4 offices du département (office cantonal de la santé (OCS) (direction générale de la santé, DGS), office cantonal des transports (OCT), office cantonal du génie civil (OCGC), office cantonal des véhicules (OCV)) du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2023, ainsi que – à titre de comparaison – pour la même période en 2022.

	01.06 – 31.12.2023	01.06 – 31.12.2022
SG*	8,33%	7,82%
OCT	0,25%	0,28%
OCGC	1,38%	0,56%
OCV	2,69%	1,93%
DGS	5,67%	7,73%

\* S'agissant du SG, il s'agit de deux absences maladie de longue durée, ainsi que d'une absence pré-maternité.

En complément, le tableau ci-dessous présente une comparaison du taux d'absence pour raisons de santé chez les cadres (y compris les cheffes et chefs de service et de secteur) de l'OCS avec ceux des autres offices de l'administration cantonale du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2023, ainsi que pour la même période en 2022.

Année	Cadres DGS/OCS	Cadres autres offices
01.06 – 30.11.2022	7,82%	5,14%
01.06 – 30.11.2023	5,40%	4,87%

Le nombre d'arrêts maladie à l'OCS n'est donc pas en hausse. Spécifiquement pour les cadres, au 1<sup>er</sup> décembre 2023, il y avait 2 cadres en absence maladie dont un de longue durée (plus d'un an de maladie, donc avant la nouvelle législature) et l'autre qui a repris le 3 décembre 2023.

### **Combien d'employés ont sollicité le groupe de confiance ?**

Le groupe de confiance observe la plus stricte confidentialité sur ce type de question, conformément au cadre du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève, du 12 décembre 2012 (RPPers; rs/GE B 5 05.10).

### **Est-ce que les dysfonctionnements rapportés par la presse avaient été communiqués directement au Conseil d'Etat ces dernières semaines ?**

Le Conseil d'Etat renvoie à sa communication du 13 décembre 2023.

### **Comment l'anonymat et la liberté de réponse des collaborateurs seront-ils garantis dans le cadre du nouveau rapport commandé par le DSM pour évaluer leur niveau de satisfaction ? Comment le Conseil d'Etat compte-t-il assurer une crédibilité accrue audit rapport ?**

Le questionnaire (en ligne) est préparé et envoyé par Great Place To Work® Switzerland AG (GPTW), organisation indépendante de recherche et de conseil dont le siège est à Zürich, effectuée chaque année des enquêtes dans plusieurs milliers d'organisations.

Lorsqu'une collaboratrice ou un collaborateur répond en ligne à l'enquête, il travaille sur la plateforme en ligne du mandataire qui s'appelle Emprising®. Cette plateforme est cryptée et les données ne sont pas enregistrées sur leur ordinateur. Les données brutes et les réponses non résumées ne sont en aucun cas transmises au DSM.

Une évaluation de l'enquête est réalisée quelques jours après la fin de l'enquête par GTPW, les adresses électroniques seront dissociées des réponses individuelles au questionnaire et seront supprimées. Le DSM ne recevra en aucun cas des informations sur les réponses individuelles. GTPW ne fournit pas non plus d'informations sur les personnes qui ont participé ou non à l'enquête et garantit l'anonymat de tous les participants et leurs réponses.

### **Quel sera le périmètre du rapport ?**

La totalité des 635 collaborateurs du DSM a reçu cette enquête par e-mail avec un message explicatif le 8 janvier dernier.

L'enquête porte sur la culture d'entreprise/de travail telle que mise en place selon une méthodologie éprouvée par l'institut de recherche et de sondage Great Place to Work. Cette méthodologie, utilisée depuis une trentaine d'années, a fait ses preuves dans plus de 10 000 entreprises et organisations à travers le monde.

Elle ne vise en aucun cas à cibler ad hominem par des dénonciations anonymes. Cependant, le questionnaire comprend 2 questions ouvertes dans lesquelles les collaboratrices et collaborateurs ont la possibilité d'inclure des commentaires/dénonciations circonstanciés.

### **Quelle suite sera donnée au rapport ? Sera-t-il rendu public ?**

Les résultats du sondage seront transmis au département et au Conseil d'Etat, ainsi qu'à ses collaboratrices et collaborateurs, comme convenu, dans un but d'amélioration continue de la qualité de la collaboration et de vie au travail (QVT).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS